

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 octobre 2020

SÉCURITÉ GLOBALE - (N° 3452)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CL180

présenté par

M. Bernalicis, Mme Autain, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud, M. Larive,
M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,
Mme Ressiguiet, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE 25

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, nous nous opposons au fait qu'un policier ou un gendarme puisse porter son arme hors des heures de service, dans des conditions définies par arrêté du ministre de l'intérieur, dans des lieux recevant du public. Cette mesure ne nous paraît pas pertinente pour répondre aux enjeux actuels.

Si nos concitoyens doivent se sentir en sécurité en toute circonstance, c'est avec plus de moyens pour le renseignement, en particulier le renseignement humain qui est le plus efficace, une augmentation des effectifs de police et le retour d'une police républicaine de proximité.